Structures scolaires du canton de Vaud et de la France

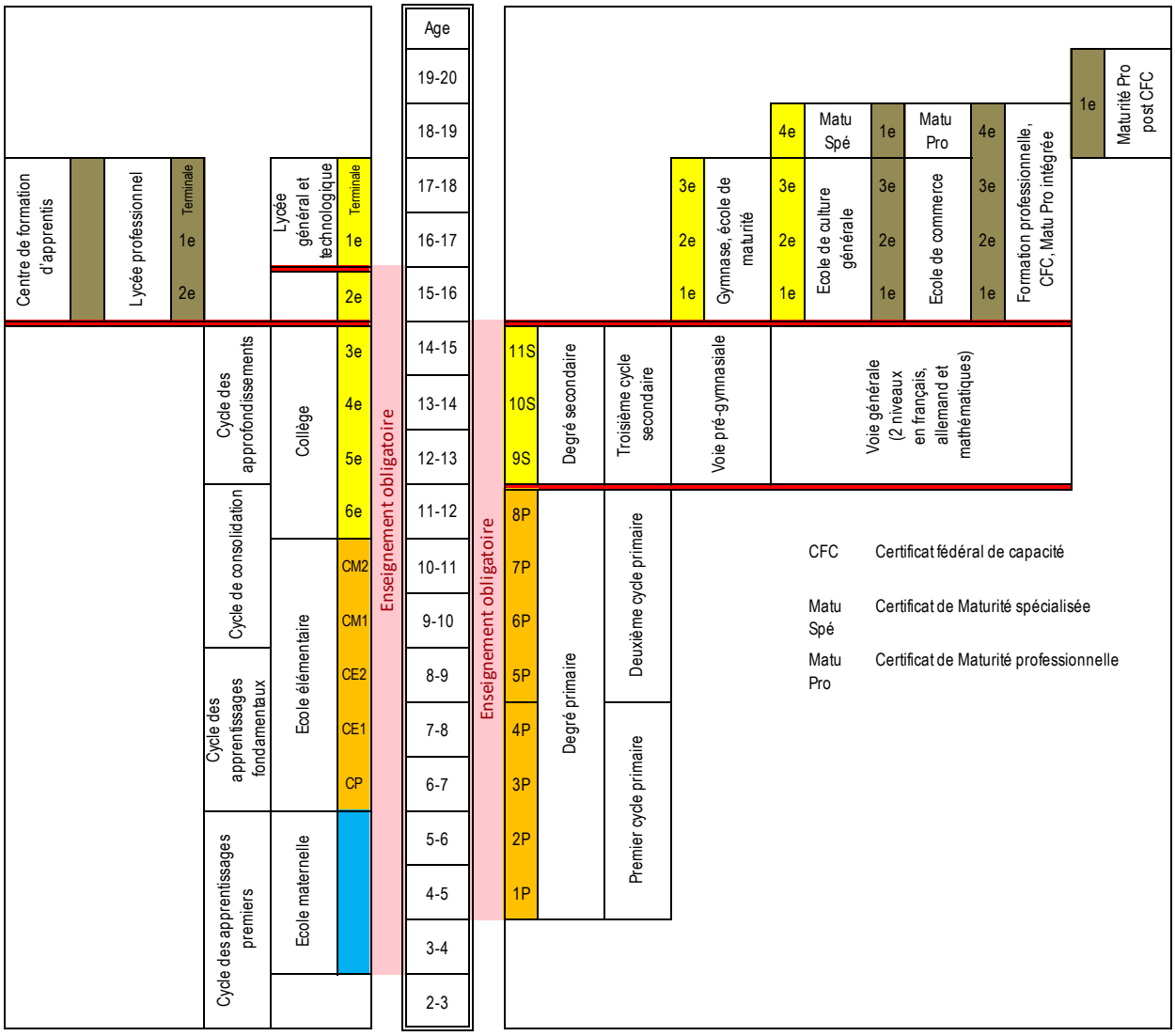

Ce schéma simplifié permet de comparer l'âge d'entrée à l'école obligatoire, la durée de cette école obligatoire et les moments où s'effectuent des orientations. Il présente également l'ensemble de l'enseignement secondaire II.
Dans le canton de Vaud, à la fin du degré primaire, les élèves sont orientés, selon leurs résultats scolaires, au degré secondaire dans deux voies et des niveaux.
Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. Au terme de la scolarité obligatoire, divers raccordements sont possibles (non indiqués sur ce schéma).

Source : (Eurydice) https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/france_en
sauf erreur ou omission
Consulté en 11/21

Légende des couleurs
- Petite enfance sous responsabilité étatique
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire professionnel
- Orientation (et/ou examen)

Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
www.vd.ch/dgeo | 021 316 32 32 | info.dgeo@vd.ch